

Année 2022/2023

1. Utilisation des logiciels :

- ✓ Dupliquer, donner ou vendre des logiciels ou des documentations mis à disposition par H3 Campus est illégal. Tout contrevenant pourra faire l'objet de poursuites.
- ✓ Les logiciels et les documentations fournies ne doivent être utilisés que dans le cadre de la formation.

2. Utilisation des matériels informatiques de l'école :

- ✓ Il est interdit de permettre l'accès aux salles informatiques, aux machines ou aux logiciels de l'établissement à une personne non autorisée.
- ✓ **Il est interdit de déplacer, débrancher ou échanger le matériel, ni de modifier la configuration des ordinateurs.**
- ✓ L'installation et l'utilisation de logiciels non fournis par le Groupe H3 sont interdites.

3. Sécurité des réseaux et des données :

- ✓ L'utilisateur faisant usage des services Internet de H3 Campus, quel que soit le moyen de communication mis à sa disposition, doit le faire dans le cadre exclusif de la formation et dans le respect de la législation en vigueur.
- ✓ Il est interdit de mettre en place des programmes pour contourner la sécurité et en particulier tenter d'acquiescer les droits ou le mot de passe d'un autre utilisateur, par quelque moyen que ce soit.
- ✓ Un utilisateur ne doit pas accéder aux données d'autrui sans l'accord explicite de ses détenteurs même lorsque ces données ne sont pas protégées.
- ✓ **Les téléchargements non spécifiquement autorisés par la Direction sont illégaux et interdits. Un outil de traçage est mis en place à des fins de contrôle.**
- ✓ Les clés USB sont des matériels peu fiables. Sauf exception, il est interdit d'en brancher une sur les ordinateurs des salles informatiques et ordinateurs portables mis à disposition par l'école.

4. Accès :

- ✓ Tous comptes et/ou mots de passe attribués ne doivent en aucun cas être divulgués à un tiers.
- ✓ L'utilisateur doit éteindre son ordinateur en fin de journée, et verrouiller sa session pour toute absence de son poste.
- ✓ L'utilisateur ne doit pas tenter de masquer ou de falsifier son identité.
- ✓ Si un utilisateur se connecte avec son compte personnel (office/Gmail/Yahoo/etc.) sur l'un des ordinateurs de l'école, il doit suivre la procédure spécifique diffusée par le service informatique.

5. Sauvegarde des fichiers personnels :

- ✓ Si, dans le cadre d'un cours, un utilisateur crée un fichier personnalisé (y compris les bases de données créées avec des logiciels mis à disposition par H3 Campus) qui doit pouvoir être réutilisé

par la suite, il est seul responsable de sa sauvegarde. Pour ce faire, il est recommandé d'utiliser sa messagerie personnelle ou un support online reconnu du marché.

6. Réseaux sociaux : publication de contenu concernant H3 Campus ou l'entreprise d'accueil de l'apprenant

L'apprenant s'engage à respecter les règles concernant les personnes et les valeurs humaines et sociales. Sont notamment interdits :

- ✓ Toute incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciste, xénophobe, homophobe ou révisionniste ;
- ✓ Les commentaires insultants, injurieux, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ;
- ✓ Les commentaires à caractère pornographique, obscène, diffamatoire ou dénigrant à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales ;
- ✓ Toute divulgation d'information relative à l'entreprise d'accueil, à caractère confidentiel ou non, sans autorisation du référent entreprise.
- ✓ Toute divulgation d'information relative à l'école, à caractère confidentiel ou non, sans autorisation de la Direction.

Pour mémoire, l'utilisation ou la publication en mode publique de photos, d'images, ou de données personnelles concernant une personne doit recueillir l'autorisation écrite de cette personne et, s'il s'agit d'une personne mineure, l'autorisation écrite des parents ou du responsable légal.

L'exploitation ou la diffusion de travaux (photos, projets, etc.) réalisés par une tierce personne doit respecter la législation concernant les droits d'auteur.

7. Engagement Sociétal et Environnemental

Pour préserver l'environnement et limiter la consommation d'énergie et de ressources naturelles, il est demandé aux utilisateurs informatiques et des réseaux sociaux :

- De n'imprimer des documents qu'en cas de besoin et demande spécifique d'un formateur,
- D'éviter de stocker des fichiers volumineux dans le cloud sans nécessité particulière,
- De partager sans raison impérieuse des fichiers volumineux (vidéos, photos, musiques, etc.) dans le cloud ou via les réseaux sociaux.

8. Respecter les principes définis dans la présente charte signifie :

- ✓ Etre conscient du fait que le non-respect de la législation ainsi que tout manquement aux engagements ci-dessus peut impliquer, sans préjuger d'éventuelles poursuites judiciaires, une sanction prévue dans le règlement intérieur et/ou un remboursement des matériels endommagés.

Nom, Prénom : _____ Date : _____

Signature précédée de la mention « *je reconnais avoir lu et accepte d'appliquer la charte informatique, réseaux sociaux et RSE* »